

COMPRENDRE VOTRE COTISATION AU HCCA

Les coopératives agricoles et leurs unions sont tenues d'adhérer au Haut Conseil de la Coopération Agricole via une cotisation obligatoire, permettant la réalisation de ses missions légales (article L528-1 du CRPM).



HCCA
Haut Conseil de la Coopération Agricole

EN CONTREPARTIE...



Le Haut Conseil, organe de tutelle des coopératives agricoles, contribue à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques en matière de coopération agricole. De manière plus opérationnelle, il est le garant du respect des textes, règles et principes de la coopération agricole et œuvre pour la pérennité et la vitalité du modèle coopératif sur l'ensemble du territoire français.



Il délivre l'agrément coopératif, permettant de bénéficier des avantages du statut de coopérative agricole (poids du collectif, réduction des coûts, gestion démocratique, stabilité économique, services proposés par la coopérative...).



Le HCCA publie les normes de la Révision, suit et contrôle sa mise en œuvre. La Révision des coopératives agricoles et des unions est un contrôle périodique destiné à vérifier la conformité de leur organisation et de leur fonctionnement aux principes et aux règles de la coopération agricole et à l'intérêt des associés coopérateurs, ainsi qu'aux règles coopératives spécifiques qui leur sont applicables, et le cas échéant à leur proposer des mesures correctives.



Il élabore un guide sur les bonnes pratiques de gouvernance. À cela s'ajoute des publications annuelles, issues des travaux menés par le HCCA au regard de différentes thématiques : les principes coopératifs, juridiques, la gouvernance, l'agrément, l'aspect économique et financier.



Le HCCA est dirigé par un comité directeur qui s'appuie sur trois sections (Économique et Financière, Juridique et Révision) pour mener à bien ses différentes missions.



QUID DU DOSSIER ANNUEL DE CONTRÔLE (DAC) ?

Le dépôt du Dossier Annuel de Contrôle permet non seulement de vérifier la conformité de la coopérative ou de l'union au modèle coopératif, mais aussi d'exploiter les données (de façon anonyme et confidentielle) afin de produire les Observatoires économiques et financiers ayant pour vocation d'éclairer le poids économique du secteur coopératif agricole et d'en valoriser les spécificités par rapport aux entreprises de droit commercial.

Pour en savoir plus et accéder gratuitement aux publications : www.hcca.coop